

Île-de-France â€“ Suez demande l'annulation de la d cision de Veolia

Dossier de la r daction de H2o
March 2024

Le groupe Suez a engag  un nouveau recours contre la proc dure d'appel d'offres lanc e par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), en charge d'approvisionner en eau potable un tiers des habitants de la r gion. Ce march  de 4,3 milliards d'euros sur 12 ans a  t  remport  par Veolia au terme d'une proc dure perturb e.

Le groupe Suez revient donc devant le tribunal administratif de Paris, o  il avait contest  les conditions de poursuite de l'appel d'offres, mais avait  t  d bout , le tribunal ayant estim  que la d cision du SEDIF de poursuivre la proc dure sans exclure le candidat Veolia n' tait "pas entach e d'erreur d'appr ciation". Un pourvoi en cassation de cette d cision devant le Conseil d'Etat s'est sold e  galement d but f vrier par un nouveau revers pour Suez. Cette proc dure a n anmoins permis au candidat malheureux d'identifier d'autres irr gularit s portant sur des points nouveaux, a indiqu  l'AFP une source proche du dossier, confirmant une information de L'Inform . Un possible nouveau point de contestation serait notamment le niveau d'information des deux candidats lors du lancement de la proc dure, selon la source proche. Le tribunal qui a examin  le recours le 27 f vrier a mis sa d cision en d lib r , sans pr ciser de date.

Citoyens.com - Boursorama